



INFO TRI #1

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU SAINTOIS

● DU NOUVEAU POUR VOS DÉCHETS ! ●

SOMMAIRE DÉCEMBRE 2016

La Redevance Incitative

Le système

Le planning de mise en œuvre

Les coûts

Calendrier des réunions
publiques

Réduire vos déchets

Les avantages du tri

La tarification des ordures ménagères évolue vers une Redevance Incitative (RI). Qu'est-ce que cela change ?

La tarification des ordures ménagères actuellement appliquée au sein de la Communauté de Communes du Pays du Saintois est une redevance au nombre de personnes composant le foyer. Ainsi, à chaque personne présente dans le foyer correspond une part facturée annuellement.

A partir du 1^{er} Janvier 2018, **cette redevance devient incitative** et vient remplacer ce système de facturation. La redevance incitative est une redevance d'ordures ménagères (REOM) dont la tarification établit un lien direct entre la production de déchets et le montant de la facture.



**Trions mieux,
Payons juste !**

Avec ce système, vous deviendrez ainsi acteur de votre production de déchets et de votre facturation en conséquence !

Comment ce système fonctionnera-t-il ?

La Communauté de Communes du Pays du Saintois met à votre disposition, à compter de février 2017, des bacs de collecte dotés de puces électroniques (*sauf certains cas spécifiques*). Ce système permet de comptabiliser la levée du bac lors de la collecte par le camion équipé d'un lecteur. Ces bacs seront les seuls à être collectés à compter du 1^{er} Juillet 2017.

Comment ce changement va-t-il s'opérer ?

**Février à
Mai 2017**

Distribution des bacs de collecte pucés, dont la contenance est déterminée en fonction du nombre de personnes composant votre foyer.

**Juillet à
Décembre
2017**

Durant cette période, vous serez facturé selon les modalités actuelles, et une facture fictive, basée sur votre production de déchets, vous sera adressée à titre informatif.

Attention : A compter du 1^{er} Juillet 2017, seules les ordures entreposées dans le bac pucé seront ramassées.

**1^{er} Janvier
2018**

Mise en œuvre effective de la Redevance Incitative.

Quel coût pour l'utilisateur ?

La tarification sera **composée** :

1 **D'une part fixe** : frais d'accès aux services + participation selon le volume du bac.

2 **D'une part variable** : en fonction du nombre de levées.



POUR LES ENTREPRISES

Réunion à 20h
Mardi **24 Janvier** 2017
Tantonville
Salle polyvalente

Calendrier des réunions d'informations

Lundi **9 Janvier** 2017 : Saxon-Sion, à 18h

« Cité des Paysages »

Mardi **10 Janvier** 2017 : Ceintrey, à 20h

Salle socio-culturelle « Victorin Michel »

Jeudi **12 Janvier** 2017 : Benney, à 18h

Salle « André Moitrier »

Lundi **16 Janvier** 2017 : Vitrey, à 18h

Salle polyvalente

Mardi **17 Janvier** 2017 : Roville-devant-Bayon, à 20h

Salle polyvalente

Jeudi **19 Janvier** 2017 : Diarville, à 18h

Salle polyvalente

Lundi **23 Janvier** 2017 : Vézelize, à 18h

Salle de l'Auditoire

Jeudi **26 Janvier** 2017 : Bainville-aux-Miroirs, à 20h

Salle polyvalente



POUR LES PARTICULIERS



Quelques conseils pour réduire vos déchets

- ✓ Triez vos déchets avec les **Points d'Apports Volontaires** (conteneurs) présents sur chaque commune.
- ✓ Demandez votre **macaron d'accès à la déchetterie**, au siège de la Communauté de Communes.
- ✓ Déposez devant chez vous vos **encombrants** pour la collecte annuelle (*dates disponibles sur notre site internet*).
- ✓ **Compostez** vos déchets de cuisine & ménagers.
- ✓ Demandez votre **STOP PUB** à la Communauté de Communes.
- ✓ Evitez les produits sur-emballés.



Les avantages du tri

+ de déchets recyclés =
ressources de la planète
préservées !

+ de déchets recyclés =
un coût moindre pour la
collectivité !



Retrouvez toutes les infos
pratiques sur notre site :

www.ccpaysdusaintois.fr

Rubrique Vivre > Environnement.

Notre équipe est
également à votre
écoute au numéro
suivant :

03.83.52.47.93

Les piles se recyclent aussi !

N'hésitez pas à les
déposer dans votre
Mairie ou à les apporter
en déchetterie

